

Séance du 16 juin 2017

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Parking Ecole.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le courrier de Monsieur Le Sous-Préfet de Guingamp indiquant que le projet de Parking à l'école publique communale n'a pas été retenu compte tenu du nombre d'opérations à financer et au regard des crédits disponibles. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE de reporter ce projet à l'année suivante faute de subventions.

Produits irrécouvrables.

Monsieur Le Maire informe Le Conseil municipal que :
Le comptable public n'ayant pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état N° 1 des Produits irrécouvrables (Assainissement 538.41 € - Cantine 27.99 € - Garderie 10.02 €), demande :

- l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de 576.42 €.
- le mandatement au compte 6541.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE La mise en non-valeurs des pièces portées sur l'état N° 1 pour le montant total de 576.42 € et le mandatement au compte 6541.

Un courrier de la mairie peut être envoyé à ces personnes, les sommes récupérées seront présentées sur P503 en Recettes encaissées après admission en non-valeurs.

Le comptable public n'ayant pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état N° 2 des Produits irrécouvrables (Assainissement 144.07 €) (dossier de surendettement et décision effacement de dettes) demande :

- l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de 144.07 € .
- le mandatement au compte 6542.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE La mise en non-valeurs des pièces portées sur l'état N° 2
pour le montant total de 144.07 € et le mandatement au compte 6542.

Acquisition d'un chariot pour transporter les tables de la salle multifonctions.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'acquisition d'un chariot pour transporter les tables de la salle multifonctions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.
ACCEPTÉ le devis SOFIBAC d'un montant de 268.61 € HT.
La dépense sera payée en Investissement au compte 2188-107.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avec DICRIM (Document d'information communale sur les risques majeurs) associé.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de L'Association EGEE qui était intervenue lors du Bureau Communautaire du mardi 25 avril 2017 relative à une prestation d'aide à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Commune qui associe le DICRIM pour un montant de 500 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTTE cette proposition pour un montant de 500.00 €.

La dépense sera payée en Fonctionnement au compte 6228.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.